



ATTENTION DANGER

A l'attention des familles

Suite à divers comptes INSTAGRAM (engageant le nom du collège le Bocage) particulièrement préjudiciables et dangereux pour nos enfants, les 2 fédérations de parents réagissent en publiant ce communiqué :

RAPPEL A LA LOI

- Le délit de cyber harcèlement est sanctionné par des peines d'amendes et/ou de prison. Les sanctions sont plus graves si la victime a moins de 15 ans.

Ce sont les parents des auteurs mineurs, quel que soit leur âge, qui seront responsables civilement

-La calomnie et la diffamation sont également sanctionnées par des peines d'amende allant de 38 à 12.000 €

Nous invitons les parents dont les enfants sont victimes de ces comptes calomnieux à prendre des captures d'écran afin d'étayer un éventuel dossier judiciaire.

« Tous ensemble pour protéger nos enfants »